

Département
MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE M O N T M I R A I L**

Séance du 10 décembre 2024

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	23

Date de la Convocation
04 décembre 2024

Date d’Affichage
04 décembre 2024

Objet de la délibération

No 2024-100222
Travaux
Communauté de communes de La Brie
Champenoise
Montant définitif des fonds de concours

Le dix décembre deux mille vingt-quatre, le conseil de la ville de Montmirail s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Etienne DHUICQ, Valérie JACQUINOT, Romain GIRARDIN, Brigitte LAGRUE, Philippe CHEVRIOT, Monique MOREL, Pascal POISSON, Marie-Claude HIMMESOETE, Dominique THUAULT, Jean-Pierre SCHANG, Mohamed BENAHMED, Jean-Paul COLMONT, Pascal HOURLIER, Juan GARCIA RODRIGUEZ, Claudette BOUCHÉ, Elisabeth BENARD, Stéphane PAQUET, Catherine RUIZ COLLAS, Christine GUIMAREY, Karine BOCQUET, Coralie ADNOT, Tristan RUIZ,

Absent représenté : Romain RICHOMME pouvoir à Mohamed BENAHMED

Absents excusés : Alain GUENON, Valérie PRIEUR, Sabine MARY

Absent : Jérémy ARAQUÉ

Secrétaire de séance : Tristan RUIZ

Vu l'article L 5214-16 V du code général des collectivités,

Considérant la mise en place de fonds de concours entre la communauté de communes de la Brie Champenoise et les communes de son territoire,

Considérant la fin des travaux de voirie et assainissement pluvial rue de la folie, rue de la croix gaudé et rue de Beaumont, rue de la 3^{ème} avenue,

Après l'exposé de Monsieur le Maire précisant le fonctionnement des fonds de concours et des travaux réalisés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-autorise le versement définitif des fonds de concours suivants :

- 26 000€ pour les travaux rue de la folie
- 12 147€ pour les travaux rue de la croix gaudé
- 6 637€ pour les travaux rue de Beaumont
- 53 305,05€ pour les travaux rue de la 3^{ème} avenue

-autoriser monsieur le maire à réaliser toutes les démarches pour le versement de ces fonds de concours

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20241212-2024-100222-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2024
Publication : 12/12/2024

Etienne DHUICQ

Maire